



PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE VENDEE
- VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 -
A MONTAIGU-VENDEE (ST GEORGES DE MONTAIGU)

1 - Mot d'accueil du Président du District de Vendée de Football



« Bonsoir à toutes et à tous,

Bienvenue ici à St Georges de Montaigu, commune de Montaigu Vendée.

Je vous remercie d'avoir répondu présent à notre Assemblée Générale. Je remercie les personnalités présentes, M. Antoine CHEREAU Maire, représentée par M. ORIEUX pour la mise à disposition de la salle et M. Jocelyn GUIBERT, Président du club et tous les bénévoles pour leur aide précieuse à l'organisation.

Je remercie également les partenaires institutionnels et privés qui, de par leur présence montrent ainsi tout l'intérêt porté à notre District et à ses clubs.

- Monsieur Jean-Philippe GUIGNARD, Président du CDOS
- Monsieur Alain DURAND, membre du Bureau de la Ligue des Pays de la Loire représentant M. Gérard LOISON, Président
- Monsieur Bruno POIRIER, conseiller délégué de la Commune de Treize-Septiers
- Monsieur Laurent YDIER, responsable du service accompagnement clubs
- Monsieur Christophe PEAUDEAU, Président de l'UNAF Vendée
- Les proviseurs et directeurs d'établissements scolaires
- Nos partenaires

Je dois également présenter les excuses de :

- Madame Annick BILLON, Sénatrice de la Vendée
- Monsieur Bruno RETAILLEAU, Sénateur de la Vendée
- Monsieur Yves AUVINET, Président du Conseil Départemental de la Vendée
- Monsieur Patrick LOISEAU, Député de la Vendée
- Monsieur Wilfried MONTASSIER, Conseiller Départemental
- Monsieur Yannick MOREAU, Maire des Sables d'Olonne
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Monsieur Gérard LOISON, Président de la ligue des Pays-de-la-Loire
- Monsieur Alain MARTIN, Président du District de Loire Atlantique
- Monsieur Guy RIBRAULT, Président du District du Maine et Loire
- Monsieur Guy COUSIN, Président du District de la Mayenne
- Monsieur Stéphane BILLAUD, Responsable UGSEL
- Monsieur Ghislain CHAIGNE, Objectif Séjours/Civi-ling
- Les Chefs d'établissements scolaires partenaires

Une Assemblée Générale est un moment essentiel dans la vie d'une association. Il est toujours bon de présenter des chiffres, premiers signes de santé générale de notre association avant de développer les constats et propositions.

Nous vous avons fait parvenir au préalable les différents rapports financiers et d'activités. Le Trésorier Joël POIRAUD et le secrétaire Daniel Blanchard ne manqueront pas de les commenter et de vous donner tout renseignement complémentaire si nécessaire.

Premier sport pratiqué en Vendée avec 32 503 licenciés, notre discipline doit maintenir son rang par la qualité des valeurs qu'elle exprime. Notre football est une référence en Vendée, aussi bien de par sa réussite sportive que dans sa fonction sociale. Il nous faut à la fois rassembler, rassurer et réformer pour permettre à chacun de trouver sa place. Le football c'est plusieurs composantes :

- Dirigeants.es-bénévoles
- Joueurs
- Educateurs
- Arbitres
- Salariés

qui doivent se compléter.

Aussi je voudrais vous remercier tous pour le formidable travail accompli encore cette saison. Je voudrais également saluer les nouvelles et nouveaux Présidents qui ont pris leur fonction cette année (ils sont au nombre de 40). Le District ne manquera pas de vous soutenir, soyez-en assurés.

Mais avant de passer la parole à ceux qui nous accueillent, je souhaiterais rendre hommage à toutes celles et ceux qui nous ont quittés au cours de cette saison. Aussi je vous demande quelques instants de recueils.

Je laisse maintenant la parole à M. ORIEUX représentant la Commune de Montaigu Vendée. »

~*~*~*~*~*~*~

Mot d'accueil des personnalités

2 -

M. Michaël ORIEUX représentant la Commune de Montaigu-Vendée

M. ORIEUX souhaite la bienvenue à ST GEORGES DE MONTAIGU et précise que c'est une joie d'accueillir le 1^{ER} sport de Vendée important dans la vie locale. L'action sur le terrain des joueurs et arbitres est essentielle « bel esprit sur nos terrains et bel esprit dans notre commune ». La Commune accompagne le club ST GEORGES GUYONNIERE en mettant à disposition les équipements, « Les événements organisés sur la commune valorisent les valeurs que l'on défend ». Un accompagnement financier et un partenariat efficace permettent de trouver les bons leviers. « On aime le sport, on aime le foot sur le territoire de la Vendée ! ».

3 -

Monsieur Jocelyn GUIBERT, Président du Club ST GEORGES GUYONNIERE

« Bonsoir je suis heureux avec Pascal avec qui je partage la Présidence de vous accueillir. Bienvenue à tous. ST GEORGES GUYONNIERE fusion de ST GEORGES DE MONTAIGU 1971 et LA GUYONNIERE 1983 date phare en 2009 – labellisation des écoles filles et garçons. Le rapprochement s'est fait par des mêmes valeurs. ST GEORGES GUYONNIERE né en 2018, un club de 500 licenciés, les effectifs ont été en constante augmentation, notre souhait étant de stabiliser les licenciés à 400-500 licenciés. De très bonnes structures, aujourd'hui 81 bénévoles, une académie Foot Féminin et la labellisation de l'école de football féminin. Bonne soirée »

Participation

128 clubs présents sur 146 clubs soit 88,36 % de présence
1083 voix sur 1196 soit 91,30%

.....

4 – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

Il est procédé à l'approbation du **procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 5 octobre 2018 à LONGEVILLE SUR MER** qui a fait l'objet d'une parution sur le site du District le 4 décembre 2018.

➤ Sans observations et remarques particulières le PV est adopté à l'unanimité.

5 – Rapport moral et sportif 2018/2019 du secrétaire et approbation

- Publié sur le site du District le 12/09/2019

Proposition d'approbation :

➤ Rapport adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

6 – Modifications aux statuts du District

Les modifications aux statuts du District, suite aux dispositions votées au niveau fédéral, sont présentées à l'Assemblée.

7 – Rapport financier saison 2018-2019 du Trésorier, Joël POIRAUD

Au 30 juin 2019, les produits s'élèvent à 1 220 802,95 € et les charges à 1 153 255,51 € soit un résultat excédentaire de 67 547,44 € après provisions et reprises de provisions.

8 – Rapport des Commissaires aux comptes

Monsieur HIVERT Bruno, Commissaire aux comptes, confirme la véracité des comptes 2018/2019 présentés : "Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice".

« Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier de l'Association et dans les documents présentés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

9 – Approbation des comptes et affectation du résultat

➤ *Sans observations orales, le Président soumet au vote le rapport financier qui est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.*

Le Président propose l'affectation de la totalité du résultat aux fonds propres : adopté à l'unanimité.

10 - Présentation du Budget prévisionnel 2019/2020 par Joël POIRAUD

➤ M. Joël POIRAUD, Trésorier, présente le Budget prévisionnel dont les charges et les produits de la saison 2019/2020 s'équilibrent respectivement à hauteur de 889 470 €.

11 - Intervention de Jean-Jacques GAZEAU, Président du District

Mesdames et messieurs,

Vous l'avez vu à travers les différents rapports, le District de Vendée se porte bien.

- Résultats sportifs globalement satisfaisants
- Augmentation régulière du nombre de nos licenciés depuis 7 ans
- Satisfaction générale et réactivité extraordinaire lors de la mise en place de la FMI
- Développement sans précédent du foot féminin
- Montée progressive du futsal
- Nombre de dossiers FAFA déposés tant au niveau des infrastructures que de l'emploi qui démontre un dynamisme de certains clubs
- Réussite extraordinaire de Foot'Océane

Tout ceci c'est grâce à vous toutes et tous. Aussi je voudrais vous remercier.

- Les élus du District et les membres de Commissions
- Les salariés administratif et technique
- Vous tous pour votre engagement sans faille à faire ce que le football vendéen est ce qu'il est aujourd'hui.

Mais arrêtons l'autosatisfaction. Il y a des motifs d'inquiétude. Aussi mon propos sera axé autour de 4 sujets :

- 1- La baisse du nombre de licenciés en seniors
- 2- Le développement du foot féminin
- 3- L'arbitrage
- 4- La lutte contre les incivilités

Avant d'aborder ces 4 sujets, je voudrais revenir sur la politique fédérale et l'aide apportée au football amateur. Jamais dans l'histoire du football, le football amateur, quoiqu'on en dise, n'a été autant aidé. La FFF à travers la LFA a développé de nombreux dispositifs.

- Le FAFA qui a vu ses aides augmenter notamment pour l'emploi et la formation
- Le partenariat NIKE et les retombées de la Coupe du Monde 2018.
- Les labels
- Le PEF
- Des dotations matérielles et plus en plus importantes
- Les aides au fonctionnement pour les Ligues et Districts

Mais toutes ces aides ont aussi des contre parties. Nous sommes et je le regrette, de plus en plus exigeants. Les contraintes administratives, d'encadrement... commencent à peser et vous savez justement nous le dire. Nous devons y être vigilants. Soyez assurés que le Président du District se fait le relais à la FFF et à la LFA de vos préoccupations.

1- Endiquer la baisse du nombre de licenciés chez les seniors

Depuis plusieurs saisons, on assiste à une baisse régulière du nombre de licenciés chez les seniors. La France est championne du monde, les retombées ont été exceptionnelles pour le football français et notamment chez les jeunes.

Mais en seniors, c'est plutôt l'inverse. On l'a vu ce début de saison avec les difficultés qu'a pu avoir la Commission de Gestion des Compétitions à organiser les championnats, les difficultés qu'ont eu les clubs à gérer leurs effectifs.

Les raisons sont multiples :

- Désintérêt pour la compétition
- Déplacements trop longs
- Jouer le dimanche après-midi
- Climat sur et en dehors du terrain

La société actuelle fait que tout ce qui est régularité, engagement, voire compétition parfois, est à proscrire. Le loisir prend de plus en plus de place dans notre vie. C'est un constat, il faut donc s'adapter. La FFF en a donc fait un axe de travail pour cette saison.

Comment développer l'offre de loisir dans nos pratiques, dans nos clubs ? L'objectif n'est pas de faire la course aux licenciés mais bien de répondre à de nouveaux besoins, de nouvelles attentes. Nous nous devons d'être attentif à ces évolutions sociétales et donc proposer un football qui correspond à ces évolutions. Il ne s'agit pas non plus de lever toutes les contraintes et de laisser faire n'importe quoi. Mais sans doute faut-il assouplir avec des pratiques moins contraignantes :

- Moins d'entraînements et compétitions à heure fixe
- Moins de compétitions
- Des formes différentes (foot à 7 ou à 8)
- Des propositions pour tous publics.

Les propositions qui ont été faites lors des Assemblées Consultatives allaient dans ce sens. Elles seront reprises tout à l'heure.

Alors j'entends les inquiétudes des dirigeants de clubs : les uns sont pour le maintien de ce qui existe et aux pratiquants de s'adapter, les autres sont pour s'adapter à ces nouveaux besoins. Mais, soit on laisse faire et tranquillement, un certain nombre de nos adhérents iront chercher ailleurs ce qu'ils ne retrouvent pas dans le football, soit on vit avec son temps et on essaye de s'adapter aux besoins de chacun. La difficulté va être de trouver le juste milieu.

2- Faire face au développement du foot féminin

La Coupe de monde féminine qui vient de se dérouler en France a connu un succès populaire énorme. Certes, on aurait aimé que la France aille plus loin dans la compétition. Cette réussite exceptionnelle, on vous la doit, grâce à votre engagement. De nombreuses activités, animations etc... ont eu lieu sur notre territoire. Merci à vous tous d'avoir répondu présents à nos sollicitations. Cette Coupe du Monde a été une véritable vitrine pour le foot féminin. Il nous faut donc continuer à accompagner cette évolution.

Le nombre de licenciées ne cesse d'augmenter en

- 2010-2011 : 619 pratiquantes
- 2018-2019 : 1790

Le nombre de femmes dirigeantes s'investissant dans le football augmente, en :

- 2010-2011 : 265
- 2018-2019 : 419

L'architecture des compétitions devient intéressante.

Vous avez su vous organiser, vous structurer pour accueillir et encadrer dans de bonnes conditions cet afflux de licenciées et pas seulement parce qu'il pouvait y avoir des obligations (je pense aux clubs qui postulaient aux labels). Soyez-en remerciés.

Il nous faut maintenant continuer à accompagner cet essor :

- Dans la formation de l'encadrement

- Dans le développement de l'arbitrage féminin
- Dans un développement et une répartition harmonieuse sur le territoire
- Dans la consolidation de nos sections sportives féminines existantes.

Mais nous devons travailler collectivement chacun bien sûr a envie que son club soit le plus performant possible et c'est légitime. Mais attention à la dispersion des forces et des moyens. Si on veut que le football féminin vendéen perdure au niveau national, il nous faut absolument travailler collectivement. C'est un appel à la raison que je lance ici.

3- L'arbitrage

On se plaît à rappeler que le football est une grande famille. Joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres coopèrent pour la bonne marche de nos compétitions et le développement de notre sport.

Qu'advierait-il si une de ses composantes venait à régresser fortement ? C'est pourtant ce qui risque de nous arriver avec l'arbitrage. Déjà l'an dernier, j'avais alerté et nous avons remis les obligations en D3 et D4. Ça ne suffit malheureusement pas. Bon nombre d'arbitres n'ont pas résigné. Bon nombre de jeunes arrêtent l'arbitrage. Il nous faut donc s'interroger. Je ne vous cache pas que cette situation me préoccupe, nous préoccupent. L'attitude de certains joueurs, bien aidés pas certains éducateurs ou dirigeants ne favorise pas le recrutement et la fidélisation.

Quelques chiffres pour illustrer :

Début saison	2016/2017 : 317.....	354 fin de saison
	2017/2018 : 290.....	333
	2018/2019 : 272.....	323
	2019/2020 : 223	

Il va nous falloir trouver des solutions. Le développement du référent arbitrage en est une.

Je rappelle également que la CDPA est à votre disposition pour intervenir dans vos clubs et sensibiliser à l'arbitrage.

Je rappelle aussi les obligations votées l'an dernier :

- 1 arbitre D3-D4 sanctions sportives
- 1 arbitre par équipe senior engagées (sauf D5) sanctions financières.

Enfin, je voudrais également répondre aux quelques critiques reçues depuis le début de saison suite à la non désignation d'arbitres sur les rencontres de D3. Oui je comprends les clubs qui font l'effort de fournir des arbitres, parfois au-delà du nombre prévu par les règlements et qui ne sont pas arbitrés en D3. Mais à qui la faute ? Si nous ne réagissons pas, demain c'est la D2 qui ne sera plus arbitrée.

Sans vouloir parodier Martin Luther King :

J'ai rêvé d'un football où un pénalty sifflé par un arbitre serait perçu de la même manière qu'un pénalty manqué par un joueur.

J'ai rêvé d'un football où un arbitre commettant une erreur serait soutenu comme un gardien fautif sur un but.

J'ai rêvé d'un football où un but marqué sur un avantage laissé serait acclamé comme une reprise de volée réussie.

J'ai rêvé d'un football où chacun pourrait se dire « et si c'était mon fils/ma fille au milieu »

J'ai rêvé d'un football où tous les acteurs, gagnants comme perdants, se serreraient la main.

Bref, j'ai fait un rêve... que nous rêvions...tous ensemble.

4- Les incivilités

Le rapport de la Commission de Discipline est éloquent. Plus 441 dossiers de discipline traités cette saison. Augmentation de 30% des cartons rouges, + 50% de cartons rouges chez les jeunes, +24% des sanctions concernent les éducateurs et les dirigeants. On constate également des modifications dans les comportements qui justifient ces sanctions avec les propos excessifs ou déplacés et gestes ou propos menaçants. Et après on s'étonne que les joueurs les dirigeants arrêtent, que les arbitres ne veulent plus continuer ou tout simplement s'engager, que l'image du football n'est parfois pas glorieuse. Le football devrait avoir honte d'être le seul sport à se comporter comme ça.

Je répète souvent que le football doit être vecteur d'éducation. Où est l'éducation si on passe son temps à apostropher l'arbitre ou l'adversaire ? La compétition doit être un élément de motivation pour les pratiquants mais pas une fin en soi.

Pourtant de nombreux dispositifs ont été mis en place par les instances :

- PEF – carton vert – aggravation des sanctions
- Campagne de lutte contre les incivilités
- Challenge du Fair-Play
- Arbitrage des jeunes par les jeunes

Visiblement les messages sont vite oubliés. Et lorsque le volet prévention ne fonctionne plus, il faut actionner le volet répressif. Mais le District ne peut pas et ne doit pas régler ce phénomène tout seul. Nous devons tous nous y mettre.

C'est pourquoi une réflexion est en cours actuellement avec les services de l'Etat. En s'appuyant sur nos vécus, en s'appuyant sur des expérimentations existantes ailleurs, l'idée c'est de créer un outil de suivi, un catalogue des procédures, des rencontres... pour vous aider, vous, les présidents à combattre ces dérives.

Le football, notre football, doit véhiculer les valeurs de respect, de tolérance, de solidarité. Certes la plupart des rencontres se déroulent sans incidents majeurs mais quand il y en a, c'est trop.

Mais je vous le demande, faites le ménage dans vos clubs, que cela soit chez les joueurs, éducateurs, dirigeants, parents, spectateurs qui viennent polluer nos rencontres, ternir notre image. Ces gens n'ont rien à faire dans nos stades, clubs.

C'est pourquoi également, le protocole d'avant et d'après match doit être systématiquement réalisé.

C'est pourquoi la qualité de l'accueil doit être améliorée encore :

- Sur les plateaux foot animation (place des parents)

C'est pourquoi notre campagne de lutte contre les incivilités va être étendue à la D2 (flyers...)

C'est pourquoi il faut protéger également la qualité de la formation, la qualité de l'éducation.

C'est pourquoi la modification du championnat jeune est une bonne chose car la compétition reste secondaire puisqu'à chaque fin de saison les compteurs sont mis à zéro.

C'est pourquoi, il me paraît indispensable d'avoir un véritable projet club qui permet de définir ses valeurs (ce que l'on est, ce que l'on veut être), qui doit entraîner l'adhésion des pratiquants, créer une identité. Et quand on appartient à un collectif, on est fier et on n'a pas envie de le ternir.

Je crois aussi dans la formation des dirigeants, bon nombre des problèmes seraient évités si les gens se formaient ou apprenaient les règles.

Avant de conclure, je voudrais vous alerter sur 3 sujets qui m'interpellent :

- La fusion des clubs : bon an, mal an, chaque saison il y a 4-5 fusions de clubs et pas uniquement parce que les communes ont fusionné.

Quelques rappels : 2011 = 28 774 licenciés – 180 clubs

2019 = 32 500 licenciés – 146 clubs

Cela ne doit pas être la facilité. Certes dans certaines situations c'est nécessaire pour la « survie » du football, mais je serais plus mesuré pour d'autres. Les grosses structures, certes apportent des moyens supplémentaires, financiers-humains mais cela ne doit pas faire oublier « la proximité », l'identité (appartenance) et ne doit pas avoir pour conséquence de ne travailler que pour l'élite et générer des abandons et que les pratiquants ne s'y retrouvent plus. En tout cas nous y veillons.

- La mutualisation des moyens Liques et Districts : un processus de réflexion est en cours à la FFF avec 3 ligues pilotes dont celle de la Ligue des Pays de la Loire. Je fais partie de ce groupe de travail et soyez assurés que je défendrais la place des Districts et la nécessaire proximité qui vous est chère. Qui mieux que les Districts connaissent vos difficultés, connaissent leur territoire et sont à même d'agir localement ? On ne peut pas tout centraliser. Certes, il y a des mutualisations possibles mais elles doivent se faire avec intelligence.
- La volonté politique réaffirmée d'accompagnement des clubs à l'échelon de la Ligue avec la mise en place des services accompagnements des clubs (présence de L. YDIER) mais surtout

au District avec une présence développée des techniciens et des élus, sur le terrain, à votre rencontre. Cela s'est traduit cette saison avec :

- 11 clubs labellisés en + (18 inscrits pour la saison à venir)
- Un nombre d'éducateurs formés de plus en plus important
- 40 écoles inscrites au dispositif Foot à l'école
- Le maintien des services civiques (45 cette année).
- La création d'un service d'Assistance Administration Sociale pour les clubs employeurs

Malheureusement, nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations, et surtout en début de saison où les activités sont nombreuses. Je sais que cela peut créer des frustrations et si c'est le cas, je m'en excuse.

Le Président que je suis est fier :

- Fier de votre travail au quotidien car vous êtes le socle de notre football
- Fier de voir des Présidentes et Présidents, des dirigeants actifs
- Fier de vos engagements pour privilégier les qualités d'accueil des joueurs et nouveaux licenciés
- Fier de l'accomplissement de vos nombreuses tâches, multiples, accaparantes parfois angoissantes et généralement ignorées de vos licenciés.

Je terminerais mon propos en vous lisant ce poème de **Nicole CHAREST**, jeune auteur :

**Dans un monde où le temps s'enfuit à toute allure,
Dans un monde où l'argent impose sa culture
Dans un monde où parfois l'indifférence isole
Des anges existent encore, ce sont les bénévoles
De tout cœur nous désirons vous remercier
Puissez-vous recevoir autant que vous donnez.**

12 - Election des représentants des clubs vendéens à l'Assemblée Générale de la Ligue des Pays de la Loire pour la 2019/2020

TITULAIRES	
Fabrice BORY	US MICHELAISE TRIOLAISE
Myriam BROCHARD	SM L'HERBERGEMENT
Lionel BURGAUD	USM BEAUVOIR SUR MER
Christian GUINGAUD	BEAULIEU SPORT FOOTBALL
Michel PELLETIER	AS MAGNILS CHASNAIS
Michel DROCHON	ENTE SUD VENDEE ORBRIE

SUPPLEANTS	
Christian GUIBERT	Membre du Comité de Direction
Daniel BLANCHARD	Membre du Comité de Direction

Jean-Jacques GAZEAU, propose le vote à main levée, sans objection, ce vote est ainsi validé et la liste est approuvée l'unanimité.

13 - Examen des vœux des clubs

Aucun vœu formulé.

14 – Remise des récompenses

Gwenaëlle RICHARD et Coralie BELIN présentent les objectifs de la féminisation.
Elles présentent également les objectifs du Challenge de la Féminisation en partenariat avec VALDYS

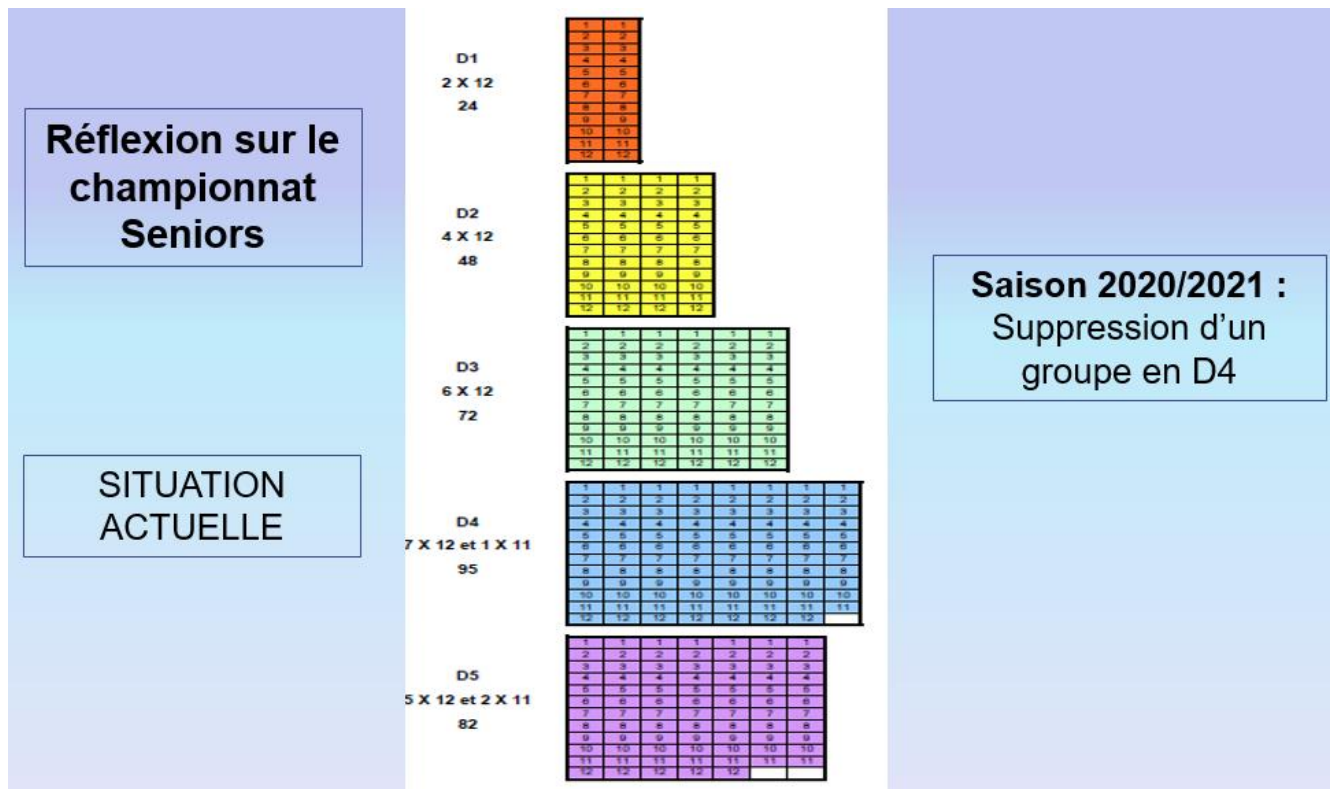
Les récipiendaires 2018/2019 sont : à AS MAGNILS CHASNAIS et VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL.

15 – Campagne de lutte contre les Incivilités

La Campagne mise en place en 2018/2019 est renouvelée pour 2019/2020 pour la D1 et la D2.

16 - Projet de développement des pratiques

- Projet de création d'une pratique de Foot à 8
- Projet de modification en D5 : création de 2 phases pour 2020/2021



PROJET DIVISION 5 POUR 2020 - 2021

PHASE 1										PHASE 2									
1 NIVEAU	9 GROUPES	2X10	7X9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7 MONTEES EN D4		
				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
				3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
				4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
				5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5				
				6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6				
				7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7				
				8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8				
				9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9				
				10	10														
2 NIVEAU	6X6	7X6	1X5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	PAS DE MONTEE			
				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
				3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
				4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
				5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5				
				6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6				
Groupes de 10 équipes maxi										Réengagement avant le 1er janvier									
Fin de la première phase avant Noël										Choix du niveau									
Matches "aller simple"										Groupes établis par le district en fonction du classement de la phase 1									
1ère journée fin septembre										Matches "aller retour"									
										Groupes de 6 = territoire géographique moins grand									

17 - Information sur la mise en place des services civiques pour les clubs

Missions validées :

- 1 - Facilitateur de la vie associative et de la cohésion du club
- 2 - Promotion des valeurs sociales et citoyennes du sport et mise en œuvre du Projet Educatif Fédéral (PEF)
- 3 - Promotion du football pour tous et sensibilisation à la lutte contre la violence dans le sport

Accompagnement :

- 1 référente élue : Gwenaëlle Richard
- 1 référente administrative : Lydie Soulard
- 1 visite pendant la mission
- 1 livret d'accompagnement
- 1 réunion clubs/tuteurs/jeunes, le mardi 8 octobre
- 1 journée formation jeunes le vendredi 11 octobre
- Formations obligatoires : tuteurs (1) – jeunes (2)
- 1 charte

Agrément collectif pour 45

Nombre de clubs concernés : 34

18 - Formation des dirigeants

- Pourquoi se former en tant que dirigeant ?
- Les formations : dirigeants/dirigeantes – éducateurs - arbitres

19 - Les modifications règlementaires

Présentation des modifications au règlement (annexe 1)

20 - le FAFA

- Qu'est-ce que le Fonds d'Aide au Football Amateur ?
- Les différentes étapes d'une subvention équipement
- L'aide à l'emploi dans les clubs
- Les différentes étapes d'une subvention emploi

21 - Agenda et Questions diverses

Assemblée générale de la Ligue :

Le samedi 9 novembre à VALLET

Soirée 65 ans du District – Remises des Trophées : le vendredi 29 novembre, aux Guifettes à LUCON

Assemblée Générale Elective du District : vendredi 26 juin 2020, à TALMONT ST HILAIRE

M. GAZEAU remercie sincèrement Alban BLANCHARD pour le travail effectué suite à sa cessation de fonction dans le Bureau du Comité.

Clôture de l'Assemblée à 21H50

Le Président du District

Jean-Jacques GAZEAU

Le Secrétaire

Daniel BLANCHARD

Le Secrétariat de Direction

Lydie SOULARD



Les modifications règlementaires



Article 9

(soumis au vote lors de la prochaine AG Ligue)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 9 – Obligations Les clubs participant aux championnats R1, R2, R3, D1 sont dans l'obligation : • Critère 1 : de s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines. • Critère 2 : d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur au R1. • Critère 3 : de former des joueurs dans les conditions ci-après, la Commission d'Organisation : a. informant les clubs - au plus tard le 30 décembre - de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours, b. statuant sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée. <i>Les clubs peuvent remplir les obligations susvisées par le groupement de jeunes auquel ils appartiennent.</i> <i>Le District de Vendée maintient cette disposition</i> Les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District doivent, pour accéder au plus haut niveau de District, respecter les critères imposés au présent article aux clubs évoluant au plus haut niveau de District. A défaut, ils seront interdits d'accéder au plus haut niveau de District.	Article 9 – Obligations Les clubs participant aux championnats R1, R2, R3 sont dans l'obligation : • Critère 1 : de s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines. • Critère 2 : d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur au R1. • Critère 3 : de former des joueurs dans les conditions ci-après, la Commission d'Organisation : c. informant les clubs - au plus tard le 30 décembre - de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours, d. statuant sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée. <i>Les clubs peuvent remplir les obligations susvisées par le groupement de jeunes auquel ils appartiennent.</i> <i>Pour les clubs dont l'équipe supérieure participe à un championnat de niveau District, le Centre de Gestion concerné dispose d'un espace de liberté pour fixer les obligations des clubs. Toutefois, les clubs dont l'équipe supérieure évolue en D1 doivent, pour accéder au championnat régional, remplir les obligations du niveau R3 au terme de la saison en D1.</i>

Niveau	EDUCATEURS* licenciés actifs au club (A minima Initiateurs 1, 2 ou 3 Animateurs Senior/CFF1, 2 ou 3 certifié)	U 6 à U 11	U 12 à U 19
D1	 1 Maintien pour le District	A minima 15 joueurs ou joueuses licenciés	1 équipe propre au club en compétition foot à 8 ou foot à 11, ou 18 joueurs/joueuses licenciés pratiquant chacun à 10 rencontres
R3	2	A minima 25 Joueur licenciés	-2 équipes propres au club ou, -27 joueurs licenciés participant chacun à minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R2	3	A minima 30 joueurs licenciés	-3 équipes propres au club ou, -36 joueurs licenciés participant chacun à minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R1	4	A minima 35 joueurs licenciés	-3 équipes propres au club dont 2 équipes de football à 11 ou, -36 joueurs licenciés participant chacun à minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.

Ces dispositions ne concernent que l'équipe supérieure des clubs évoluant dans les championnats définies dans le tableau susmentionné, les championnats nationaux faisant l'objet de leur propre réglementation concernant ces obligations. À titre d'exemple, un club ayant son équipe 1 disputant le championnat National 2 et son équipe 2 disputant le championnat de R1, les obligations du club ainsi que les sanctions concerneront l'équipe de R1, équipe supérieure de Ligue.

*S'agissant de l'encadrement des équipes, se reporter au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football.

Niveau	EDUCATEURS* licenciés Technique/Educateurs actifs au club (CFF1, 2 ou 3 certifié)	U 6 à U 11	U 12 à U 19
R3	2	A minima 25 joueurs ou joueuses licencié(e)s	-2 équipes propres au club en compétition foot à 8 ou foot à 11, OU 27 joueurs/joueuses licenciés participant chacun à minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R2	3	A minima 30 joueur ou joueuses licencié(e)s	-3 équipes propres au club en compétition foot à 8 ou foot à 11, OU 36 joueurs/joueuses licenciés participant chacun à minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R1	4	A minima 35 joueur ou joueuses licencié(e)s	-3 équipes propres au club dont 2 équipes de football à 11 ou, OU 36 joueurs/joueuses licenciés participant chacun à minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.

Ces dispositions ne concernent que l'équipe supérieure des clubs évoluant dans les championnats définies dans le tableau susmentionné, les championnats nationaux faisant l'objet de leur propre réglementation concernant ces obligations. À titre d'exemple, un club ayant son équipe 1 disputant le championnat National 2 et son équipe 2 disputant le championnat de R1, les obligations du club ainsi que les sanctions concerneront l'équipe de R1, équipe supérieure de Ligue.

*S'agissant de l'encadrement des équipes, se reporter au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football.

Le club qui ne répond pas cumulativement aux 3 critères susmentionnés se verra infliger les sanctions suivantes :

- i.  Le District de Vendée maintient cette disposition
- ~~Interdiction d'accès au plus haut niveau de District pour les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District conformément aux dispositions susmentionnées~~
- ii. Retrait de 3 points par critère non respecté à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 ~~ou D1~~
- iii. Rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 ~~ou D1~~ pour les clubs en infraction deux saisons consécutives.

Le club qui ne répond pas cumulativement aux 3 critères susmentionnés se verra infliger les sanctions suivantes :

- i. **Interdiction d'accès au niveau Régional pour les clubs qui ne rempliraient pas, au terme de la saison en D1 District, les obligations définies pour évoluer en R3.**
- ii. Retrait de 3 points par critère non respecté à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3.
- iii. Rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 pour les clubs en infraction deux saisons consécutives

Obligation d'avoir au moins 1 dirigeant sur le banc de touche

ARTICLE 9 – APPLICABLE EN D1 – D2 DISTRICT

Les clubs participant aux championnats R1, R2, R3, D1 sont dans l'obligation :

- Critère 1 : de s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines.
- Critère 2 : d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur au R1.
- Critère 3 : former des joueurs dans les conditions ci-après, la Commission d'Organisation :
 - a. informant les clubs - au plus tard le 30 décembre - de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours,
 - b. statuant sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée.Les clubs peuvent remplir les obligations susvisées par le groupement de jeunes auquel ils appartiennent.

Niveau	EDUCATEURS licenciés actifs au club (A minima Initiateur 1, 2 ou Animateur Senior/CFF1, 2 ou 3 certifié)	U 6 à U 11	U 12 à U 19
D1	1	A minima 15 Joueurs ou joueuses licenciés	-1 équipe propre au club en compétition foot à 8 ou foot à 11 ou -18 joueurs/joueuses licenciés participant chacun à minima à 10 rencontres
R3	2	A minima 25 Joueurs ou joueuses licenciés	-2 équipes propres au club en compétition foot à 8 ou foot à 11 ou, -27 joueurs/joueuses licenciés participant chacun à minima à 10 rencontres de compétitions officielles (son comptabilisé(e)s les licencié(e)s du club évoluant en groupement de jeunes.

Les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District doivent, pour accéder au plus haut niveau de District, respecter les critères imposés au présent article aux clubs évoluant au plus haut niveau de District. A défaut, ils seront interdits d'accéder au plus haut niveau de District.

Ces dispositions ne concernent que l'équipe supérieure des clubs évoluant dans les championnats définies dans le tableau susmentionné, les championnats nationaux faisant l'objet de leur propre réglementation concernant ces obligations. À titre d'exemple, un club ayant son équipe 1 disputant le championnat National 3 et son équipe 2 disputant le championnat de DH/R1, les obligations du club ainsi que les sanctions concernent l'équipe de DH/R1, équipe supérieure de Ligue.

Sanctions prévues :

Le club qui ne répond pas cumulativement aux 3 critères susmentionnés se verra infliger les sanctions suivantes :

- i. Interdiction d'accession au plus haut niveau de District pour les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District conformément aux dispositions susmentionnées
- ii. Retrait de 3 points par obligation non respectée à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 ou D1.
- iii. Rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 ou D1 pour les clubs en infraction deux saisons consécutives.